



1 Organisation générale

Ces données sont issues du rapport annuel sur les déchets de 2015 et ne prennent donc pas en compte la nouvelle Communauté de communes des Monts du Lyonnais formée depuis au 1^{er} janvier 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2001, la Communauté de communes des Hauts du Lyonnais (CCHL) assure la collecte :

- Des déchets, ordures ménagères et assimilés non recyclables
- Des déchets ménagers recyclables

Ce service est effectif sur les dix communes de la CCHL : Aveize, La Chapelle sur Coise, Coise, Duerne, Grézieu le Marché, Larajasse, Meys, Saint Martin en Haut, Saint Symphorien sur Coise et Pomeys.

Ce territoire, à dominante rurale, forme un bassin de vie de 15 379 habitants, dont 1 127 habitants sur la commune de Pomeys (Insee 2014).

Le service de collecte s'organise de la sorte :

- La collecte des déchets ménagers non recyclables est effectuée en régie directe par la CCHL sur l'ensemble des communes au moyen d'un ou deux camions benne à ordures ménagères et de l'équipage chargé de sa conduite et du chargement. La collecte est effectuée en porte à porte en sacs de collecte noirs, ou au moyen de conteneurs marrons pour les écarts et les points de regroupement. 2 conducteurs de véhicules et 2 rippeurs sont affectés à ce service. Les déchets ainsi collectés sont acheminés au quai de transfert du SIMOLY (Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais) à Ste Foy l'Argentière, où ils sont ensuite repris par le SIMOLY et conduits au centre d'enfouissement de la Sita Mos à Roche la Molière.

La Communauté de Communes dispose d'un parc de 3 camions pour assurer ce service. Ces camions ont été mis en circulation respectivement en 2003, 2010 et décembre 2012. Le camion le plus ancien devait être remplacé initialement en 2016. Cependant avec le projet de fusion de communauté de communes, il est apparu opportun d'attendre pour avoir une réflexion d'ensemble sur l'ensemble du parc de véhicules à disposition et les besoins de la nouvelle entité.

- La collecte des déchets recyclables est effectuée en régie directe par la CCHL sur l'ensemble des communes la composant, mais aussi sur l'ensemble des communes des Communautés de Communes de Forez en Lyonnais et de Chamousset en Lyonnais. Cette collecte est assurée tous les quinze jours au moyen d'un camion de collecte adaptée. Un chauffeur et un rippeur sont affectés à ce service. La collecte est effectuée en porte à porte en sacs de collecte jaunes, ou au moyen de conteneurs jaunes et gris pour les écarts et les points de regroupement. Les déchets ainsi collectés sont acheminés au centre de transfert situé à Ste Foy l'Argentière où ils sont acheminés par le chauffeur du SIMOLY au centre de tri de l'Homme géré par RDS.

La Communauté de Communes de Chamousset en Lyonnais et la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais ont passé une convention avec la CCHL pour lui confier la prestation de collecte et partager les frais de fonctionnement et d'investissement induit par ce service dans un souci de mutualisation. La convention de mise à disposition de service a été reconduite en 2013 et s'est poursuivie en 2015.



2 La collecte

| Tournées | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|---|--|---|--|--|
| Matin | - Larajasse - Lamure L'Aupébin (écarts) | - St Symphorien / Coise - Pomeys (Le Plomb) - St Martin en Haut village | - Meys - Aveize - Duerne | - St Martin en Haut (écarts) | - St Symphorien / Coise - St Martin en Haut (village) - Pomeys (lotissement le Château) |
| Après-midi | - Grézieu le Marché - Centre Médical de l'Argentière | - Coise - Châtelus - St Symphorien / Coise | Marché de St Symphorien / Coise à partir de 17h30 | - Pomeys - La chapelle / Coise | - Grézieu le Marché (salle des fêtes) - Larajasse (maison de retraite et pôle animation) |

Sur Pomeys, les ramassages s'organisent de la sorte :

- Pour les ordures ménagères les jeudis après-midi, pour les sacs noirs, les bacs individuels ou collectifs. La collecte s'effectue le mardi et le vendredi matin sur deux lotissements (cf tableau).
- Pour le tri sélectif le mercredi en semaine impaire pour les sacs jaunes, les bacs individuels ou collectifs.

Les tonnages ne sont pas évalués par commune, mais globalement à l'échelle du territoire des trois communautés de communes. Concernant les ordures ménagères non recyclables, en 2015, le tonnage s'élevait à 7463 tonnes soit 7 tonnes de plus par rapport à l'année 2014. Cela représente environ 185kg/habitants (contre 350kg/habitants au niveau national. Les tonnages sont stables depuis 3 ans.

Les emballages en provenance du tri sélectif sont évalués à 749 tonnes à l'échelle des trois communautés de communes en 2015 (24 tonnes de plus par rapport à 2014). Les erreurs de tri représentent 28% du tonnage collecté soit 206 tonnes. Les journaux et magazines quant à eux représentent 768 tonnes sur l'exercice 2015 soit 23 tonnes de moins par rapport à 2014 (diminution constante depuis 2012). Enfin, les verres représentent 1281 tonnes soit 33 tonnes de plus qu'en 2014. Le tonnage global du tri sélectif s'élève à 2798 tonnes de déchets recyclables collectés pour 2512 tonnes recyclés soit un refus de tri de 10%.

3 La déchetterie

La déchetterie communautaire, située sur la commune de St Martin en Haut (lieu-dit Lays), est en service depuis le 5 avril 2004. Cette déchetterie est ouverte du lundi au samedi. Ses horaires s'adaptent à la saison. Elle est également ouverte aux professionnels sauf le samedi après-midi. Deux autres déchetteries sont implantées sur le territoire du SIMOLY (cf carte ci-dessous).



| | Lundi au Jeudi | Vendredi | Samedi |
|------------|----------------|---------------|----------|
| Matin | | 8h - 12h | 9h - 16h |
| Après-midi | 14h - 18h30 | 13h30 - 18h30 | |

Horaires d'été du 01/04 au 31/10

| | Lundi au Jeudi | Vendredi | Samedi |
|------------|----------------|-------------|----------|
| Matin | | 8h - 12h | 9h - 16h |
| Après-midi | 14h - 17h30 | 13h30-17-30 | |

Horaires d'hiver du 01/11 au 31/03

La déchetterie est exploitée en régie directe par la Communauté de Communes avec un agent, gardien de la déchetterie. Elle est ouverte à tous les habitants des 3 Communautés de Communes couvrant le SIMOLY. Le traitement de l'ensemble des déchets recyclables ou non apportés à la déchetterie est assuré dans le cadre des marchés de prestation de service passés par le SIMOLY qui a compétence sur l'ensemble des déchets.

En 2015, 3 700 tonnes de déchets ont été apportées à la déchetterie de Saint Martin en Haut contre 4165 tonnes en 2014. Cette diminution de 465 tonnes porte principalement sur les déchets verts et le tout-venant. Le tonnage sur les équipements électriques et électroniques est en revanche en hausse par rapport à l'exercice 2014. La fréquentation du site est évaluée à 34 217 visiteurs en 2015, elle est stable par rapport aux années précédentes.